

Enquête "Pédicures-podologues et personnes atteintes de troubles cognitifs*"

* Troubles cognitifs : ce sont des troubles (légers ou sévères) de l'attention, de la compréhension, de la mémoire, de l'orientation dans le temps ou l'espace ; ce sont des troubles de type maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée, qui peuvent être diagnostiqués ou non.

Cette enquête a pour objectifs :

- de mieux connaître les pratiques professionnelles des pédicures-podologues dans la prise en charge des personnes atteintes de troubles cognitifs,
- de montrer le champ de compétences de ce métier et de le valoriser.

I POUR MIEUX VOUS CONNAITRE

Vous êtes : un homme une femme **Agé(e) de** |_|_| ans **Votre numéro de département** |_|_|

Depuis combien de temps êtes-vous pédicure-podologue ? |_|_| ans

Vous exercez dans un secteur à prédominance : urbaine rurale les deux

II VOS MODALITES D'EXERCICE

- Libéral** OUI NON **si OUI** → exercez-vous :
- dans votre cabinet (ou cabinet de groupe) toujours souvent parfois rarement jamais
 - au domicile des patients toujours souvent parfois rarement jamais
 - en établissement de santé toujours souvent parfois rarement jamais
 - en institution pour personnes âgées toujours souvent parfois rarement jamais

Votre cabinet est-il situé dans une maison de santé pluri-professionnelle ou un pôle de santé OUI NON

Salarié OUI NON **si OUI** → pour quel équivalent temps plein (ETP) total ? |_|_|

→ et dans quel type de structure (précisez) : _____

Avez-vous suivi une formation spécifique pour la prise en charge des personnes atteintes de troubles cognitifs ?

OUI NON **si NON** prévue dans les deux ans à venir

III VOTRE EXERCICE AUPRES DES PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES COGNITIFS

Dans votre exercice professionnel, êtes-vous intervenu auprès d'une ou de plusieurs personnes atteintes de troubles cognitifs dans le mois précédant votre réponse à ce questionnaire ? OUI NON

Si OUI : parmi les patients suivis durant ce mois, quelle proportion présentent des troubles cognitifs |_|_| %

Qui vous confie la personne atteinte de troubles cognitifs ?

- le médecin traitant souvent parfois rarement jamais
- le médecin coordonnateur d'EHPAD souvent parfois rarement jamais
- l'infirmier coordonnateur d'EHPAD souvent parfois rarement jamais
- l'infirmier libéral souvent parfois rarement jamais
- le service de soins infirmiers à domicile souvent parfois rarement jamais
- le service d'aide à domicile souvent parfois rarement jamais
- l'assistante de service social souvent parfois rarement jamais
- la famille ou un proche souvent parfois rarement jamais
- le centre hospitalier souvent parfois rarement jamais
- le CLIC (centre local d'information et de coord géronto.) souvent parfois rarement jamais
- autres, préciser _____

D'une façon générale, la prise en charge d'une personne atteinte de troubles cognitifs, comparativement à une personne indemne de ces troubles...

- ... est : plus facile ni plus facile ni plus difficile plus difficile
... demande : moins de temps autant de temps plus de temps
... porte sur des lésions : moins évoluées aussi évoluées plus évoluées

Comment procédez-vous pour atténuer la peur, l'anxiété et/ou la douleur des personnes atteintes de troubles cognitifs lors d'une consultation de pédicurie-podologie ?

- vous prenez le temps nécessaire pour lui donner des explications et la mettre en confiance toujours souvent parfois rarement jamais
- vous rangez les instruments au fur et à mesure toujours souvent parfois rarement jamais
- vous diffusez une musique d'ambiance ou vous chantez toujours souvent parfois rarement jamais
- vous adaptez votre stratégie thérapeutique toujours souvent parfois rarement jamais
- vous réalisez les soins avec un proche ou un soignant qui reste à côté de la personne toujours souvent parfois rarement jamais
- autres moyens, préciser _____

IV VOS RELATIONS AVEC LES PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES COGNITIFS

Lorsqu'une personne atteinte de troubles cognitifs manifeste une opposition aux soins que vous devez lui prodiguer, comment procédez-vous ?

- vous la revoyez un autre jour toujours souvent parfois rarement jamais
- vous l'adressez à un confrère ou une consœur toujours souvent parfois rarement jamais
- vous cherchez à négocier avec la personne en donnant des explications appropriées et en la rassurant toujours souvent parfois rarement jamais
- vous vous appuyez sur les membres de la famille présents ou le personnel de l'établissement toujours souvent parfois rarement jamais
- vous évoquez son cas lors d'une concertation pluri-professionnelle toujours souvent parfois rarement jamais

Quels types de difficultés rencontrez-vous lors d'une consultation auprès de personnes atteintes de troubles cognitifs ?

- problèmes de compréhension toujours souvent parfois rarement jamais
- attitudes d'opposition aux soins toujours souvent parfois rarement jamais
- difficultés à interpréter les réactions de la personne toujours souvent parfois rarement jamais
- lésions très évoluées par négligence toujours souvent parfois rarement jamais
- défaut d'hygiène toujours souvent parfois rarement jamais
- manque de suivi toujours souvent parfois rarement jamais
- difficultés pour payer les soins toujours souvent parfois rarement jamais

A l'occasion des soins prodigués à des personnes atteintes de troubles cognitifs au cours des douze derniers mois, avez-vous constaté des cas de maltraitance ou de négligence (maltraitance physique, psychologique, financière, négligence) ?

- souvent parfois rarement jamais

si OUI : donnez-vous l'alerte OUI NON

si OUI, préciser à qui _____

V VOS RELATIONS AVEC LES FAMILLES DES PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES COGNITIFS (OU LA PERSONNE DE CONFIANCE)

Lors de soins prodigués en cabinet ou à domicile à des personnes atteintes de troubles cognitifs, demandez-vous au proche qui accompagne la personne de rester auprès d'elle ?

toujours souvent parfois rarement jamais

Prodiguez-vous des recommandations en matière de prévention et d'éducation thérapeutique aux familles des personnes atteintes de troubles cognitifs ?

toujours souvent parfois rarement jamais

Quels types de difficultés rencontrez-vous avec les familles des personnes atteintes de troubles cognitifs ?

- non compréhension de l'importance des soins de pédicurie-podologie toujours souvent parfois rarement jamais

- attitude non coopérative devant l'opposition de la personne aux soins toujours souvent parfois rarement jamais

- défaut de réalisation des soins d'hygiène et de suivi à domicile toujours souvent parfois rarement jamais

- réticences devant le coût des soins lorsqu'ils ne sont pas pris en charge toujours souvent parfois rarement jamais

- autres, préciser _____

VI VOS RELATIONS AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELS

Lorsque vous êtes amené à prendre en charge une personne atteinte de troubles cognitifs, êtes-vous averti au préalable de l'existence de ces troubles ?

- pour une personne vivant à domicile toujours souvent parfois rarement jamais

- pour une personne vivant en établissement toujours souvent parfois rarement jamais

Lorsqu'une personne atteinte de troubles cognitifs vous est adressée par son médecin traitant, êtes-vous informé :

- de l'existence des troubles cognitifs toujours souvent parfois rarement jamais

- sur les antécédents ou pathologies ayant un retentissement sur la marche des risques podologiques et/ou présentant particuliers toujours souvent parfois rarement jamais

- des traitements médicamenteux en lien avec ces troubles toujours souvent parfois rarement jamais

- sur les conditions de vie et d'habitat et l'entourage de la personne lorsqu'elle vit à domicile toujours souvent parfois rarement jamais

Lorsqu'une personne atteinte de troubles cognitifs vous est adressée, avez-vous des échanges d'informations la concernant avec :

- les médecins traitants toujours souvent parfois rarement jamais

- les médecins coordonnateurs d'EHPAD toujours souvent parfois rarement jamais

- les infirmiers coordonnateurs d'EHPAD toujours souvent parfois rarement jamais

- les services de soins infirmiers à domicile toujours souvent parfois rarement jamais

- les services médico-sociaux (CLIC, assistante de service social, service de soins infirmiers à domicile...) toujours souvent parfois rarement jamais

- autres, préciser _____

Quels types de difficultés rencontrez-vous avec les personnes atteintes de troubles cognitifs lorsqu'elles sont dans un établissement d'hébergement ?

- défaut de communication des informations souvent parfois rarement jamais

- difficulté d'accès au dossier du patient souvent parfois rarement jamais

- défaut de suivi des soins souvent parfois rarement jamais

- difficultés à obtenir un chaussage adapté souvent parfois rarement jamais

- considération de la marche comme une non-priorité souvent parfois rarement jamais

Etes-vous amené à faire des interventions en EHPAD pour former ou sensibiliser le personnel aux soins des pieds ?

souvent parfois rarement jamais sans objet (n'intervient pas en EHPAD)

VII POUR AMELIORER LA PRISE EN CHARGE EN PEDICURIE-PODOLOGIE DES PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES COGNITIFS, QUELS SONT VOS BESOINS ?

Quels sont les besoins que vous ressentez :

- *en matière d'amélioration de la formation*

- | | | | |
|--------------------------------|---|------------------------------------|--|
| . formation initiale | <input type="checkbox"/> très important | <input type="checkbox"/> important | <input type="checkbox"/> peu important |
| . formation continue | <input type="checkbox"/> très important | <input type="checkbox"/> important | <input type="checkbox"/> peu important |
| . formation pluridisciplinaire | <input type="checkbox"/> très important | <input type="checkbox"/> important | <input type="checkbox"/> peu important |

- *dans vos rapports avec les autres professionnels de santé et médico-sociaux*

- | | | | |
|---|---|------------------------------------|--|
| . d'une meilleure connaissance des compétences des pédicures-podologues | <input type="checkbox"/> très important | <input type="checkbox"/> important | <input type="checkbox"/> peu important |
| . d'une intégration systématique des pédicures-podologues dans l'équipe gériatrique | <input type="checkbox"/> très important | <input type="checkbox"/> important | <input type="checkbox"/> peu important |
| . une meilleure communication des données | <input type="checkbox"/> très important | <input type="checkbox"/> important | <input type="checkbox"/> peu important |
| . un accès systématique au dossier du patient | <input type="checkbox"/> très important | <input type="checkbox"/> important | <input type="checkbox"/> peu important |

- *en matière de prise en charge financière*

- | | | | |
|---|---|------------------------------------|--|
| . un bilan diagnostique en pédicurie-podologie systématiquement pris en charge financièrement | <input type="checkbox"/> très important | <input type="checkbox"/> important | <input type="checkbox"/> peu important |
| . d'une extension des conditions de prise en charge des soins de pédicurie-podologie par l'assurance maladie ou autres organismes habilités | <input type="checkbox"/> très important | <input type="checkbox"/> important | <input type="checkbox"/> peu important |

Pouvez-vous décrire une situation concrète illustrant les difficultés éthiques ou déontologiques que vous rencontrez le plus fréquemment avec les personnes atteintes de troubles cognitifs ? (le remplissage de cette question est facultatif)

Merci de votre collaboration. Et merci de retourner le questionnaire avant le 3 novembre 2017 à

Enquête Pédicures-podologues - Fondation Médéric Alzheimer, 30 rue de Prony 75017 Paris

Contact : Marie-Antoinette Castel-Tallet, responsable de l'enquête - Tél 01 56 79 17 83 - Courriel enquete@med-alz.org